

Expéditeur : Fédération Française d'Équitation (noreply@ffe.com)

À : pvarga78@yahoo.fr

Date : samedi 2 mai 2020 à 16:39 UTC+2



Dans le prolongement des annonces du communiqué de presse du 30 avril, la Ministre des Sports Roxana Maracineanu a notamment déclaré sur France Info ce samedi 2 mai :

« La pratique en club pourra se faire, avec des groupes de moins de dix personnes, en extérieur [...] Nous travaillons avec les fédérations pour qu'elles nous donnent ces règles sanitaires que nous transmettrons publiquement. [...] Toutes les associations, y compris celles de sports collectifs et de judo, pourront proposer des activités, en respectant la distanciation. On travaille également sur la réouverture des équipements en fonction de l'évolution de la pandémie. »

Les fédérations sportives demeurent toujours dans l'attente de la validation par le ministère des guides de reprise par activité et public.

Pour les établissements équestres se pose la question du nombre de groupes pouvant être accueillis dans chaque club, la plupart disposant de plusieurs surfaces sportives ; et d'autre part la question des manèges qui sont parfois semi-ouverts, parfois fermés, mais dont les dimensions courantes permettent facilement de respecter la distanciation physique, chaque cavalier disposant d'une surface d'au moins 80 m² et d'un volume d'air de 400 m³ minimum, dans le cadre d'un groupe de 10 personnes.

Le guide de reprise et le kit de communication préparés par la Fédération pour les établissements équestres, leurs salariés et leurs cavaliers seront diffusés dès que les préconisations du ministère seront connues.